

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**  
**Union - Discipline - Travail**

-----  
**MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**  
-----

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE  
STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE**



**08 BP 3 ABIDJAN 08**  
**TEL : (225) 27 22 48 32 11**  
**Site Web : [www.ensea.ed.ci](http://www.ensea.ed.ci)**

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LE RENFORCEMENT DE  
L'OFFRE DE LA FORMATION STATISTIQUE SUPÉRIEURE EN AFRIQUE  
(CEA-ENSEA)**

**RAPPORT D'AUDIT INTERNE**

**Février 2022**

# Table des matières

<b>1. Contexte et justification</b> .....	4
<b>2. Objectif et périmètre</b> .....	5
<b>2.1. Seuil de contrôle</b> .....	5
<b>2.2. Hors périmètre</b> .....	5
<b>3. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	5
<b>3.1. Gestion financière</b> .....	5
<b>3.1.1. Gestion des ressources</b> .....	5
<b>3.2. Gestion comptable</b> .....	7
<b>3.2.1. Enregistrements comptables</b> .....	7
<b>3.3. TRÉSORERIE</b> .....	7
<b>3.4. PERSONNEL</b> .....	8
<b>3.5. 3.5 Revue des Marchés passés au cours de la période sous revue</b> .....	9
<b>3.5.1. Objectifs et périmètre</b> .....	9
<b>3.5.2. Démarche méthodologique</b> .....	9

## Rapport de mission d'audit interne

<b>N° de rapport</b>	N° AI.31.12.21.
<b>Période couverte</b>	01-01-2021 au 31-12-2021
<b>Travaux effectués</b>	Revue de la gestion financière et comptable/revue des marchés

### **Points forts identifiés**

- Existence d'un système de gestion comptable et financière retraçant toutes les opérations effectuées durant l'exercice par le projet ;
- Utilisation du compte bancaire désigné ouvert dans les livres de la Banque du trésor public.
  - **Compte banque trésor ENSEA : N° 10455870007**
- Existence d'états de rapprochement bancaire pour les deux comptes bancaires.
- Existence d'un Programme de Travail annuel validé par l'AFD et reprenant les activités nécessaires pour la mise en œuvre du Projet ;
- Existence d'un plan de passation des marchés (PPM) en rapport avec le PTAB ;
- Etablissement à bonne date des états périodiques (RSF) adressés au bailleur

### **Points à améliorer**

- Renforcement du système de gestion comptable et financière du projet
- Etats de rapprochements non signés par tous les supérieurs hiérarchiques
- Incomplétude des pièces comptables (fiches d'émargement des étudiants bénéficiant de bourses ou aides non signés, absence des ordres ou bordereaux de virements...); nécessité pour le comptable d'avoir un jeu complet des pièces comptables transmises à l'Agent comptable.



## 1. Contexte et justification

L'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan (ENSEA) est un Etablissement Public National (EPN) d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Créée en 1961, elle a pour vocation d'assurer la formation des statisticiens pour les pays africains. Le décret n° 91-642 du 09 octobre 1991 précise ses missions et ses activités. En application de ce décret, l'ENSEA effectue les activités suivantes :

- la formation initiale des statisticiens des secteurs public, parapublic et privé ;
- des actions de formation professionnelle qualifiantes et les renforcements des capacités (ou formations continues) ;
- des prestations de conseils, d'expertises et de production statistiques au bénéfice de partenaires extérieurs publics, privés ou d'organismes internationaux ;
- la recherche en statistique, économie, démographie et informatique.

Depuis sa création, l'ENSEA a formé plus de 4 000 étudiants originaires d'une vingtaine de pays africains. Par le biais de la formation, l'ENSEA est devenue un pôle d'intégration africaine dans lequel de futurs cadres du continent africain brassent leurs cultures et échangent leurs expériences, facilitant ainsi les efforts d'harmonisation de la pratique statistique.

La qualité de la formation et le rayonnement des activités dans le domaine de la statistique lui ont permis d'obtenir en 2005 le label « Centre d'Excellence Régional » de l'UEMOA et celui de « Centre d'Excellence » de la Banque Mondiale depuis 2015.

Au label Centre d'Excellence est associé la mise en œuvre d'un projet pour le renforcement de l'excellence et pour réaliser la plupart des activités de son plan stratégique. Après une première phase achevée en septembre 2020, la seconde phase du projet est dénommée ACE Impact et vise à capitaliser l'expérience de l'ENSEA engrangée dans la formation des Ingénieurs Statisticiens Economistes (depuis 1987) et des Ingénieurs des Travaux Statistiques (depuis 1970) ainsi que sur les activités menées lors du ACE I.

L'objectif de développement du Projet ACE IMPACT est d'accroître la quantité, qualité et pertinence pour le développement de l'enseignement supérieur dans certaines universités grâce à une voie de spécialisation régionale. Plus précisément :

- **Augmenter le nombre d'étudiants** inscrits (diplômés) dans des programmes supérieurs (Master, Doctorat).
- **Améliorer la qualité** des programmes supérieurs afin de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances théoriques et compétences appliquées nécessaires après l'obtention de leur diplôme.
- **Améliorer l'impact sur le développement** de sorte que les connaissances et compétences acquises par les diplômés soient étroitement liées aux défis du développement.

Pour la mise en œuvre de la phase Ace-Impact, la République de Côte d'Ivoire a signé une convention de crédit avec l'Agence Française de Développement (AFD), pour le financement du « Projet de Centres d'Excellence Africains ».

Relativement à la gestion financière du Projet, un auditeur interne a été recruté pour appuyer le comité de pilotage afin de s'assurer que l'exécution du projet se fasse dans le strict respect des manuels d'exécution et de procédures et que les ressources utilisées avec un maximum d'efficacité et d'efficience.

Conformément à son plan d'audit, l'Auditeur interne a mené une revue des de la gestion financière et de la comptabilité sur la période allant **du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

## **2. Objectif et périmètre**

L'objectif de cette mission est de s'assurer de la sincérité et de la concordance des informations financières contenues dans les comptes à la date sous revue. Il s'agit de :

- s'assurer de la prise en compte de l'exhaustivité des opérations intervenues pendant la période sous revue,
- s'assurer de la sincérité et de la concordance des informations financières contenues dans les comptes
- s'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées dans la mise en œuvre des activités du CEA-ENSEA
- s'assurer de l'efficacité du système d'archivage mis en place pour une meilleure sauvegarde des documents comptables pour la justification des dépenses effectuées et aussi pour les revues à postériori.
- S'assurer d'une gestion comptable efficace ;
- S'assurer d'une gestion efficiente de la passation des marchés

### **2.1. Seuil de contrôle**

Le seuil de contrôle choisi concerne les opérations effectuées par le projet pour un montant supérieur à XOF 1 000 000.

### **2.2. Hors périmètre**

Notre revue n'a pas concerné les revenus externes générés par le projet CEA-ENSEA puisque nous n'avons pas eu accès aux documents et informations y relatifs.

## **3. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS**

Nous estimons que les diligences mises en œuvre fournissent une base raisonnable aux constats et recommandations ci-après

### **3.1. Gestion financière**

#### **3.1.1. Gestion des ressources**



**ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES RESSOURCES RECOUVRÉES ET DES DÉCAISSEMENTS EFFECTUÉS AU 31/12/2021 en FCFA**

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANTS</b>
Montant de la subvention (a)	<b>2 427 040 900</b>
Total des fonds obtenus en 2021 (b)	<b>692 178 724</b>
Total décaissements en 2021(c)	<b>223 037 975</b>
Taux de recouvrement $d=(b/a)$	<b>28,52%</b>
Taux de décaissement $e=(c/b)$	<b>32%</b>
Taux d'exécution budgétaire	<b>23%</b>
solde à mobiliser $f= (a-b)$	<b>1 734 862 176</b>

Source : RSF, relevés bancaires

***Constats***

Le taux d'exécution budgétaire est très faible et se situe à 23% du budget alloué au PTAB 2021.

***Risques***

- Non atteinte des objectifs de réalisation financière
- Non atteinte des objectifs de réalisation des activités prévus au PTBA et au PPM
- Non atteinte des indicateurs de performance (DLI) en matière d'absorption des ressources établis par l'AFD.
- Absence de suivi-évaluation des objectifs du projet à long et court terme
- Contreperformance dans l'atteinte des indicateurs liés aux gains (DLI)

***Recommandation***

Le projet doit poser des actions stratégiques afin de relever le niveau d'exécution des activités du PTAB de l'exercice en cours et à venir.

L'UGP doit procéder à une planification des dépenses des activités (PDA) inscrites au PTAB et retransmises en PPM 2021 de façon périodique (mensuellement/trimestriellement) afin de réaliser les dépenses qui sont liées aux indicateurs de décaissement.

***Commentaire du management***

L'incertitude de la disponibilité des fonds AFD pour le démarrage des activités du PTAB 2021, n'a pas favorisé la mise en œuvre de ces activités. Les retards accusés dans la validation du PTAB ainsi que le décaissement des fonds n'ont pas permis la réalisation des activités.

Toutefois, l'UGP prend bonne note de cette recommandation.

## **3.2. Gestion comptable**

### **3.2.1. Enregistrements comptables**

#### **- Imputations comptables**

Sur la base de l'échantillon sélectionné, les enregistrements comptables sont globalement satisfaisants. Par contre, les fiches d'imputation comptables ne sont pas systématiquement jointes aux pièces comptables.

#### ***Risques***

- Erreur d'imputation comptable ;
- Difficulté dans l'analyse des opérations comptables

#### ***Recommandation***

*Les fiches d'imputation doivent être systématiquement jointes aux pièces comptables. Ces fiches doivent faire l'objet d'une validation par le supérieur hiérarchique, le DAF en l'occurrence afin de prévenir toute irrégularité au niveau des comptes.*

#### ***Commentaire du management***

L'UGP prend bonne note de cette recommandation.

## **3.3. TRÉSORERIE**

#### **- Utilisation des comptes dédiés**

L'utilisation du compte bancaire du projet est conforme aux directives de l'AFD.

#### **- Établissement des états de rapprochement bancaires**

Les états de rapprochement bancaires sont établis mensuellement par le comptable mais ne sont visés par toutes les personnes habilitées. On peut citer à titre d'exemples les ERB de juillet à décembre 2021.

#### ***Risque***

- Etats de rapprochements bancaires erronés dissimulant des opérations fictives.

#### ***Recommandations***

Les ERB doivent faire l'objet d'une revue et d'une validation systématique d'un responsable hiérarchique du comptable (en attendant le recrutement d'une Responsable



Administratif et Financier dédié uniquement au projet) afin de s'assurer de la bonne comptabilisation des opérations et des différents suspens par le comptable.

### ***Commentaires du management***

L'UGP prend bonne note de cette recommandation.

#### **3.4. PERSONNEL**

##### **- Conformité des contrats de travail avec la législation en vigueur**

Le projet a conclu quatre (04) contrats de travail à durée déterminée au 31 décembre 2021 avec :

- Un Spécialiste en Passation des marchés (SPM) (N°001/CEA-ENSEA/2020)
- Un assistant comptable (N°002/CEA-ENSEA/2020)
- Une chargée de communication (N° 003/CEA-ENSEA/2020)
- Un traducteur bilingue (N°004/CEA-ENSEA/2020)

Nous n'avons pas décelé une quelconque irrégularité ou une non-conformité entre les contrats conclus par le projet et la législation en vigueur au 31 décembre 2021. Nous encourageant le projet à maintenir le cap dans ce sens en vue d'une gestion saine et pérenne de ses activités. Par ailleurs, nous encourageons le projet à accélérer le recrutement du Responsable administratif et financier.

##### **- Mobilisation des fonds du crédit**

Les fonds du crédit sont mobilisés sur atteinte des indicateurs exclusivement. Les paiements directs ne sont pas applicables dans la présente convention. Au cours de la période sous revue, le projet a mobilisé deux virements pour une valeur globale de **692 178 724 FCFA**.

En effet, le projet n'a reçu que deux virements du bailleur de fonds (AFD). Un montant de : **174 645 271 FCFA** a été décaissé le **12 février 2021**. Un autre montant de **517 533 453 FCFA** a été décaissé le **29 octobre 2021**. Les deux montants cumulés résultent des performances obtenues entre 2020 et avril 2021, relatif aux résultats liés à la formation (ILD 3.1 ; ILD 3.2 ; ILD 3.3 et ILD 5.2).

Cependant, le montant du deuxième virement notifié par l'AUA après vérification des premiers résultats ne correspond pas au montant effectivement reçu par l'ENSEA. En effet, le montant notifié par l'AUA est de **874 445 euros**, ce qui correspond à **573 598 319 en FCFA**, tandis que le montant du deuxième virement reçu par l'ENSEA n'est que de **517 533 453 FCFA**, soit **788 975 euros**. La différence entre le montant notifié par l'AUA et le montant reçu est de **85 470 euros**, soit **56 064 866 en FCFA**. A la date du 31 décembre 2021, cette différence n'a pas été reçue par l'ENSEA.



Le cumul des deux virements est égal à la somme de : **692 178 724 FCFA**, ce qui correspond au montant global reçu du bailleur de fonds (AFD) sur le compte du projet CEA-ENSEA au 31 Décembre 2021 pour l'exécution du Plan de Travail Annuel budgétisé 2021 (PTAB 2021).

Le Projet devra prendre les dispositions pour la régularisation de ces fonds afin de garantir la couverture des dépenses liées aux activités à réaliser.

### 3.5. Revue des Marchés passés au cours de la période sous revue

#### 3.5.1. Objectifs et périmètre

Les principaux objectifs de la présente mission sont :

- S'assurer du respect de l'application du processus de passation des marchés conformément aux directives de l'AFD et du manuel de procédures.
- S'assurer de l'efficacité du système d'archivage mis en place pour une meilleure sauvegarde des documents de passation de marchés pour la justification du processus de passation des marchés et des contrats, et aussi pour les revues à posteriori du bailleur ou de tout autre organisme habilité.

#### 3.5.2. Démarche méthodologique

Pour mener à bien nos travaux, nous avons adopté la démarche ci-après :

- La revue du processus de passation des marchés en contrats passés ;
- L'appréciation de l'éligibilité de tous les marchés passés au cours de l'exercice 2021.

#### 3.5.1 Etat des marchés

##### Marchés passés

Catégorie de marchés	Méthode de passation des marchés					Total
	Consultation de fournisseurs	Appel d'offres	Sélection de consultant individuel	Entente directe	Qualification de consultant	
Travaux	00	00	00	00	00	00
Fournitures et services assimilés	02	00	00	00	00	00

Services de consultants	00	00	00	00	00	00
<b>Totaux</b>	<b>02</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>02</b>

### Marchés en cours de passation

Catégorie de marchés	Méthode de passation des marchés					Total
	Consultation de fournisseurs	Appel d'offres	Sélection de consultant individuel	Entente directe	Qualification de consultant	
Travaux	00	00	00	00	00	00
Fournitures et service assimilés	00	00	00	00	00	00
Services de consultants	00	03	03	00	00	00
<b>Totaux</b>	<b>00</b>	<b>03</b>	<b>03</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>06</b>

L'ensemble des diligences menées nous a conduit aux constats et recommandations ci-après :

#### ○ **Planification de la Passation des Marchés (PPM)**

La dernière version révisée du plan de passation de marchés (PPM) a reçu l'avis de non objection (ANO) de l'Agence Française de Développement (AFD) à la date du 04 Juin 2021. Nos travaux ont été conduits sur la base de ce PPM.

Nous n'avons pas relevé d'irrégularités et d'anomalies dans le processus de validation, de communication et de mise en œuvre du plan de passation de marchés relatif à l'exercice 2021.

#### ○ **Avis de non-objection (ANO) de l'AFD et des Autorités Nationales**

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur le processus et les modalités d'information et de validation du PPM soumis à la l'Agence Française de Développement (AFD). Cependant le PPM n'a pas été transmis à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et à la Direction Nationale des Marchés Publics suivant la réglementation en vigueur conformément à l'article 20.1 du Code des Marchés Publics.

#### ○ **Marchés en cours de passation**



Il ressort de nos travaux que plusieurs marchés sont en cours de passation. Il s'agit notamment :

- Sélection d'un Cabinet d'audit externe en vue de la réalisation de l'audit financier et comptable du Projet CEA-ENSEA pour les trois premiers exercices (2021,2022 et 2023) ;
- Sélection d'un Cabinet chargé de la réalisation de l'audit à blanc dans le cadre de la certification ISO ;
- Recrutement d'un Responsable Administratif et Financier au sein du Projet CEA-ENSEA ;
- Sélection d'un Cabinet chargé des études architecturales et techniques pour la construction du bâtiment.

L'Auditeur Interne

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Dohon', with a long horizontal line extending to the right.

Aurélie Dohon GNAVA